



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 5
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. BECUE Jean-Nicolas - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. TARRINI Alain - Mme CALDERONE Brigitte - Mme DALLEST Martine - Mme MICHEL Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : Mme MINUTOLO Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. VANDEVOIR Marc à M. CARPENTIER Gilbert - M. COQUILLAT Ludovic à Mme DELEAU Virginie - Mme BONTOUX Jocelyne à M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) : Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude.

N° DELIB_61_2023

**Objet : Dispositif « Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » :
Attribution de subvention aux particuliers**

Rapporteur : Virginie DEFRANCE, Première Adjointe

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération municipale n° 48_2019 du 25 septembre 2019 ;
VU le règlement d'attribution de la subvention « opération façades » du CAUE13 ;
VU la déclaration préalable n° 013085 23 A0012 du 1^{er} février 2023 ;
CONSIDERANT que la demande de subvention dans le cadre de la déclaration préalable répond aux critères du dispositif « Aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » ;

CONSIDERANT que le dossier de demande de subvention est complet et conforme à la documentation nécessaire ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution de la subvention correspondant à 50 % du montant du devis présenté par le pétitionnaire dont le bâtiment est situé 13 Avenue Pacifique Rovali – 13830 Roquefort-la Bédoule.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 6 décembre 2023.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20231207-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-12-2023

Publication le : 07-12-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA